

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****Légifrance**

Le service public de la diffusion du droit

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 11 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer

NOR : IOMA2405995A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2024/3/11/IOMA2405995A/jo/texte>JORF n°0069 du 22 mars 2024

Texte n° 14

Version initiale

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 11 mars 2024, indépendamment des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2024, au recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer est fixé à 268 (deux cent soixante-huit).

Les places offertes au recrutement sans concours sont réparties de la manière suivante :

Zone géographique	Spécialité		
	Accueil, maintenance et logistique	Hébergement et restauration	Total
ILE-DE-FRANCE	10	22	32
EST	11	38	49
NORD	6	8	14
OUEST	7	24	31
SUD	9	54	63
SUD-EST	12	33	45
SUD-OUEST	8	24	32
LA REUNION	0	2	2
Total	63	205	268



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit



Arrêté du 11 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer

En outre, 3 (trois) postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique selon la répartition suivante :

Zone géographique	Spécialité		
	Accueil, maintenance et logistique	Hébergement et restauration	Total
EST	1	1	2
SUD-EST	1	0	1
Total	2	1	3